

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :
 Un an, Saumur. 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
 Six mois, — 10 — — 13 —
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.	
3 heures 03 minutes du matin,	Express.	3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.	8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — —	soir, Omnibus-Mixte.	9 — 50 — —	Express.
4 — 13 — —	Express.	11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
7 — 28 — —	Omnibus-Mixte.	5 — 57 — —	soir, Omnibus.
		10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :
 Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, d'une entrevue projetée entre l'empereur d'Autriche et Victor-Emmanuel. Le *Public* dément de nouveau ce bruit, mais ce que ce journal ne pourra pas nier, c'est l'intimité réelle qui existe actuellement entre les cours de Vienne et de Florence. L'ambassadeur d'Italie à Vienne a donné, à l'occasion de la fête du roi, une fête brillante à laquelle assistaient tous les archiducs présents à Vienne, et le baron de Kuebeck, ministre d'Autriche à Florence, recevait directement de l'empereur la mission de porter ses félicitations au roi Victor-Emmanuel. A son tour ce dernier a chargé le marquis Pepoli d'exprimer à la cour de Vienne les remerciements chaleureux du roi, et l'assurance de ses sentiments d'amitié et de bonne parenté.

La *Correspondance italienne*, de Florence, du 14 mars, parlant des journaux qui annoncent la rupture des négociations relatives aux biens ecclésiastiques et des journaux qui assurent que ces négociations ont abouti à un arrangement définitif, dit que le public ne saurait trop se défier de ces prétendues nouvelles, qui créent une perturbation fâcheuse et nuisible aux intérêts du marché.

On écrit de Lisbonne, le 14 mars :
 On tient de source certaine que le duc de Montpensier a déclaré qu'il ne fait rien pour obtenir le trône d'Espagne. Le duc n'accepterait la royauté que s'il était élu par une majorité

respectable. Il ne veut pas que son élection serve de prétexte à la guerre civile. Il désire qu'elle soit, au contraire, le commencement d'une ère de tranquillité, de prospérité et de liberté pour l'Espagne.

En Espagne, les séances des Cortès deviennent chaque jour plus orageuses, et la souveraineté populaire n'est pas mieux respectée que ne le fut la majesté royale. Hier les doctrines les plus dissolvantes ont été émises à la tribune à propos de la manifestation qui a eu lieu dimanche dernier contre la conscription. On a déclaré à ce sujet que, quelle que soit la décision de la Chambre, le pays ne donnera désormais ni hommes ni argent.

Signalons cependant une réponse du ministre de la justice à une motion faite pour consacrer la validité du mariage civil. M. Ortiz a déclaré à ce sujet que le gouvernement étudiait la question, mais que, dans les circonstances présentes, les mariages civils n'étaient que du concubinage, attendu que les lois ne les sanctionnaient pas.

Une manifestation en faveur de l'abolition de la conscription a eu lieu à Madrid, le 14 mars. Environ trois mille personnes, dont une centaine de femmes, y ont pris part. Plusieurs orateurs se sont fait entendre, notamment le général Pierrad. On a crié : Vive la république fédérale ! L'ordre n'a pas été troublé.

L'institution fondée par M. de Bismark, le Reichstag de l'Allemagne du Nord, ne semble pas destinée à un brillant avenir. La

Correspondance du Nord-Est signale encore aujourd'hui un fait dont la répétition fréquente est d'un mauvais augure. On annonçait il y a peu de temps les démissions données successivement par des membres des diverses fractions de cette assemblée, et surtout par des députés des provinces annexées ; on signale aujourd'hui la retraite de M. de Munchhausen, personnage très-marquant du Hanovre. Quatre députés saxons se sont également retirés en proclamant bien haut qu'ils désespéraient de la liberté au sein d'un tel Parlement.

S'il faut en croire des informations qui nous viennent d'Allemagne, la presse bavaroise presque toute entière serait entre les mains du gouvernement prussien, c'est-à-dire de M. de Bismark. Deux moyens auraient été mis en œuvre ; d'une part, des subventions qui permettent aux journaux peu répandus de vivre, et, d'autre part, une agence de correspondances favorables à la Prusse et que les journaux subventionnés ne se peuvent refuser à admettre dans leurs colonnes.

Les travaux de fortifications dans la Gallicie continuent à être poussés avec activité. Le *Lloyd* de Pesth annonce qu'une commission, composée d'officiers d'état-major et d'officiers du génie, est attendue à Saint-Léopold, pour de là se rendre dans le département de Czorkon, afin de choisir sur les bords du Dniester un terrain praticable pour la construction de grandes fortifications frontières, qui, en même temps, pourront servir de retranchement à une armée opérant dans l'est de la Gallicie.

La *Presse* annonce que le gouvernement français a fait parvenir à plusieurs puissances, par l'entremise de leurs représentants à Paris, des explications au sujet du différend franco-belge. Le cabinet des Tuileries a voulu ainsi réduire aux proportions vraies et convenables les bruits alarmants répandus par ses propres journaux et démontrer que la « question franco-belge » ne pouvait donner lieu en aucun cas à des complications sérieuses.

Le *Morning-Post* dit que les bases des négociations relatives à la question des chemins de fer franco-belges, dont l'examen serait confié à une commission mixte, ne sont pas encore déterminées. D'après le *Post*, la France paraîtrait disposée à insister pour que la Belgique admit, comme point de départ des négociations, la validité des concessions faites jusqu'à ce jour à la compagnie française de l'Est.

La *France* dément le bruit qui a circulé à la Bourse du remplacement de M. Nigra à Paris comme ministre d'Italie. Les incrédules prétendent qu'il n'y a pas de feu sans fumée, et que la disgrâce de M. d'Usedom, son remplacement à Florence par M. Brassier de Saint-Simon, le voyage à Paris de M. de Grammont, etc., etc., sont autant de signes d'une alliance plus intime que négocieraient en ce moment la France, l'Autriche et l'Italie.

Les journaux italiens parlent dans ce sens ; à Florence, il serait question de ce projet, et l'Italie aurait obtenu pour prix de son concours que le *statu quo* ne fût maintenu à Rome que jusqu'à la fin du pontificat de Pie IX.

FEUILLETON.

41

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Henri de Rosamarès continua donc le récit de ses aventures. Il avait, après quelques jours de marches pénibles, surtout pour lui dont la blessure était mal fermée, rejoint le quartier-général. Là, il avait appris que le Français dont il avait soupçonné la loyauté avait au contraire retrouvé et sauvé des valeurs importantes maintenant aux mains du roi. Bientôt il put obtenir du prince une audience et en fut reçu avec bienveillance. Tout étant donc réparé, sa famille était rentrée en grâce, il crut devoir reprendre son poste auprès de Zumalacarreguy. Quelque temps après son arrivée à la petite armée carliste, il avait assisté au retour du sixième bataillon de Navarre, revenant fort amoindri par ses pertes de l'expédition d'Oviedo. En vain il chercha le Français à qui sa famille et lui devaient tant ; en vain il interrogea officiers et soldats pour savoir si on pouvait lui donner quelques notions sur les siens, sur Poriace.

La retraite d'Oviedo avait été si précipitée, que nul ne se trouvait en état de lui rien faire connaître concernant les personnes qui lui étaient chères.

Don Pablo Sanz lui affirma seulement qu'à la sortie de la ville, le bataillon avait été rejoint dans un petit chemin creux par Poriace, que cet officier avait été envoyé de suite par lui, Sanz, pour commander le peloton d'arrière-garde, mais que le peloton ayant rejoint à l'entrée dans les gorges de la montagne, on avait constaté l'absence du lieutenant. Ce dernier avait-il été tué, fait prisonnier ? nul ne pouvait le dire.

Le comte Henri avait ensuite assisté aux différentes opérations de l'armée. Il raconta le siège de Bilbao, la blessure du général, blessure que l'on avait cru d'abord assez peu grave, et à laquelle il succomba cependant bientôt après, sans qu'on pût savoir si elle était la cause unique de la mort de cet homme de guerre extraordinaire, l'un des plus complets que l'Espagne eût possédés depuis longtemps. Après le triste événement de Bilbao, le siège avait été levé, le roi avait cru devoir prendre en personne le commandement des troupes créées par l'oncle Thomas ; puis, nommant Eraso son chef d'état-major, il avait persévéré dans ce triste système de siège de villes, qui déjà avait si peu réussi à l'armée. Au lieu de tenir la campagne, de marcher, de combattre, d'épouser les divisions que le gouvernement

de la reine envoyait successivement contre la faction, au lieu de tomber tantôt sur un corps de christinos, tantôt sur un autre, en manœuvrant avec habileté, en profitant, comme l'avait si bien su faire Zumalacarreguy, de ce qu'on avait le pays pour soi, on voulut prendre des villes, y faire de pompeuses entrées, livrer des batailles. La victoire commença dès-lors à abandonner les drapeaux de Don Carlos, et le comte de Rosamarès, ayant été blessé dans un combat, obtint de revenir dans les Asturies auprès de sa mère pour remettre sa santé fortement ébranlée.

En effet, le malheureux jeune homme portait sur sa figure la trace non-équivoque des fatigues dont il avait eu à subir l'influence.

Le lendemain, Poriace tint sa promesse et fit avec beaucoup de simplicité le récit de ses aventures depuis le jour où il avait perdu au cottège la trace de Mme et de Mlle de Rosamarès. Il donna à sa détermination soudaine de servir le prétendant don Carlos, le motif d'un enthousiasme qui fut admiré d'Aline, mais qui fit sourire la comtesse et qui provoqua d'Henri, le soir même, une explication avec sa mère.

Il fut décidé entre Mme de Rosamarès et son fils, que ce dernier sonderait les intentions de Poriace, lesquelles intentions paraissaient du reste assez transparentes, et que si, en effet, elles étaient telles qu'on devait s'y

attendre, une union prochaine serait résolue.

— Oui, bonne mère, dit alors le comte Henri ; mais Aline ?

— Oh ! de ce côté, reprit en riant Mme de Rosamarès, je crois qu'il y aura peu d'obstacles.

— Qui vous fait penser ?

— Mon cher enfant, tu es un fort brave militaire, mais tu n'es pas physionomiste, si le peu d'instant que tu as passé au milieu de nous ne t'a pas convaincu de l'affection plus que fraternelle de ta sœur pour ce jeune homme.

— Quoi ! vous pensez, chère mère . . .

— Je fais plus, j'en ai acquis la certitude. Du reste, peu de jours avant ton retour, j'ai sondé le cœur d'Aline, et ta sœur ne s'est nullement défendue d'éprouver pour ce Français, auquel nous avons tant d'obligations, le penchant le plus tendre. C'est donc elle, si tu ne t'y opposes pas comme chef de famille, mon cher Henri, qui acquittera la dette que nous avons contractée envers M. Poriace.

— Jamais, bonne mère, je ne contrarierai les vœux de ma chère Aline. Mais ne voyez-vous pas deux grands obstacles à cette union ?

— Lesquels, mon fils ?

— L'un, venant du jeune homme, son nom de famille.

M. Nigra, malgré les affirmations de la France, semble ne devoir pas revenir prendre son poste à Paris. A Florence, on continue, — toutes les correspondances s'accordent à le constater, — à parler avec insistance de son prochain départ pour Londres, où il serait nommé au poste occupé il y a un an par M. d'Azeglio.

Le général Cialdini le remplacerait, dit-on, à Paris, comme ministre d'Italie.

La lettre adressée par Pie IX à l'archevêque de Paris produit un effet très-grand dans certaines régions officielles ou officieuses. On soulève de nouveau la grave question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et les réflexions suivantes que nous empruntons à la France ont une portée qui n'échappera à personne.

« Nous vivons sous le régime de l'alliance, et nous pensons qu'à tout prendre, avec nos traditions et nos habitudes, ce régime vaut mieux que la séparation. Mais il est impossible de méconnaître que la tendance est aujourd'hui vers la séparation, et que ce qui se passe n'est pas de nature à l'arrêter. Bieu des esprits sont convaincus que c'est l'intérêt de l'Eglise de se dégager le plus possible de l'Etat, et même de s'en séparer d'une manière absolue, et que c'est aussi l'intérêt de l'Etat de rompre les liens qui l'unissent à l'Eglise, en lui rendant sa liberté d'action complète et en reprenant la sienne. »

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* la correspondance suivante, adressée de Paris, le 15 mars :

Il y a depuis deux jours, un retour à la raison pour apprécier sainement la situation politique et juger la valeur des derniers bruits mis en circulation. Aussi le calme est-il revenu dans les esprits, qui ont cessé de croire à la guerre parce que nous demandons à la Belgique quelques satisfactions économiques, et parce que M. Nigra se rend à Florence tandis que M. de Grammont arrive à Paris. On dit bien encore que les négociations pour une entente entre l'Autriche et l'Italie, en vue de certaines éventualités au printemps, sont en bonne voie; on commente bien aussi ce fait que le prince de Montenegro, qui a successivement visité les cours de Russie et de Prusse, est retourné dans ses Etats sans venir à Paris, ainsi qu'il l'avait promis, ce qui est attribué à l'influence du prince Gortschakoff et à M. de Bismark. Mais tout cela, dans les dispositions actuelles du public, paraît trop insignifiant pour qu'on y attache une valeur sérieuse. On sait, d'ailleurs, que les choses en Orient ont, contrairement à l'attente générale, tourné à l'apaisement; que les Grecs ont, à l'instar de leur gouvernement, pris très-bien leur parti de la déclaration de la conférence, et l'on ne voit guère quel nouveau point noir pourrait encore

une fois risquer de brouiller les cartes après les élections.

Ainsi que je vous l'ai annoncé, la discussion du budget ne commencera pas avant les premiers jours d'avril. On sait que depuis la suppression de l'adresse, cette discussion permet à l'opposition de traiter toutes les questions intérieures et extérieures; il est donc probable qu'à la veille des élections générales les députés n'auront garde de négliger cette occasion de mettre le gouvernement en demeure de faire connaître ses intentions au sujet de la politique étrangère. Il y a cette année 91 amendements au projet de loi sur le budget. C'est un joli chiffre qui nous promet de nombreux discours qui seront sans doute pour la plupart des réclames électorales. Quoi qu'il en soit, on peut être certain dès à présent que tout le mois prochain sera consacré à la discussion du budget qui sera sans doute le dernier débat important de la session.

On parle beaucoup d'une proposition qui serait prochainement déposée par plusieurs sénateurs dans le but de rendre publique les séances de cette assemblée. On sait que, par des scrupules constitutionnels, l'honorable président Troplong avait toujours repoussé les tentatives qui s'étaient produites à ce sujet. Aujourd'hui on dit la chose moins difficile. Les principaux sénateurs qui sont, dit-on, tout disposés à appuyer la demande, sont MM. Leverrier, de Heckereen, de Maupas, Boinvilliers, Hubert-Delisle, Leroy de Saint-Arnaud, le comte de Mimerel de Roubaix, Vuillefroy, le comte de Sartiges et Monnier de la Sizeranne. Il est certain qu'en l'état des esprits aujourd'hui, très-ouvertement portés vers les choses parlementaires, une pareille mesure n'aurait rien que de très-concordant avec d'autres qui ont successivement élargi certaines franchises du Corps-Législatif. La présentation d'un sénatus-consulte dans ce sens (car il en faut un) ne nous étonnerait donc pas.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur et l'Impératrice sont allés samedi à l'hôtel Basilewski rendre visite à Isabelle II. Leurs Majestés sont restées environ une heure avec l'ex-reine.

— On lit dans le *Moniteur universel* :

Il est très-sérieusement question d'un voyage à travers toute la France pour l'héritier présomptif de la couronne.

Les gens les mieux informés ne savent pas encore au juste à quelle époque commencera la visite du Prince Impérial à la presque totalité de nos départements, mais on affirme que ce voyage aura lieu avant deux mois au plus tard.

Dans quatre ou cinq jours, nous serons en

mesure de compléter les renseignements que nous donnons aujourd'hui sur ce projet.

— Nous croyons savoir que l'amendement à la loi du contingent qui demandait que tout individu, né en France d'un étranger, fût déclaré apte au service militaire, a été repoussé par la commission.

— M. L. Veuillot pose sa candidature au Corps-Législatif dans le département de l'Aveyron.

M. Henri Rochefort se fait porter candidat à Paris.

— M. Haussmann ne manquera pas de points noirs cette année. La ville de Paris ne suffit pas, la province s'y met aussi.

A la suite des démêlés qui se sont élevés entre la ville de Paris et celle de Sens, à l'occasion de la dérivation des eaux de la Vanne, la majorité du conseil municipal de Sens, complètement en désaccord avec le maire de cette ville, plus soucieux de plaire à M. Haussmann que de veiller aux intérêts de la commune, a donné sa démission.

Le conseil municipal n'étant plus en nombre suffisant pour délibérer, il sera nécessaire de procéder prochainement à de nouvelles élections. Cette question des eaux de la Vanne cause une agitation réelle dans le pays, et si les conseillers démissionnaires sont élus de nouveau, ce vote aura une signification bien nette.

— On lit dans l'*Etendard* ces nouvelles judiciaires qui nous paraissent mériter confirmation :

« On parlait à la Chambre de la nomination de M. Delangle comme président du Sénat, et de celle de M. Pinard comme procureur général à la cour de cassation, poste pour lequel, au dire du barreau tout entier, l'ancien procureur général de la cour de Douai est plus fait que pour un siège au Corps-Législatif, et qui lui était naturellement dévolu, s'il n'eût pas interrompu sa grande carrière judiciaire. D'autres rumeurs prétendent que ce ne serait pas M. Pinard, mais M. l'avocat général Paul Fabre qui succéderait à M. Delangle.

« D'autres promotions importantes sont annoncées dans la magistrature. M. Benoit-Champy, président du tribunal de première instance, serait nommé sénateur et aurait pour remplaçant M. Villedieu, procureur général à Nîmes; M. Delesvaux, qui préside la première chambre du tribunal, serait nommé conseiller à la cour, ainsi que M. l'avocat Descoutures, et M. Berthelin, président de la chambre des mises en accusation, passerait conseiller de cassation, ainsi qu'un autre président de chambre de la cour impériale, M. Metzinger. »

— On s'occupe très-activement, à Metz, du développement à donner à la télégraphie militaire. Cette branche de la science militaire étant dans les attributions du génie, tout le

matériel assez considérable, voitures, dévidoirs, câbles, appareils, etc., que nécessite ce nouvel élément, a été envoyé à Metz, où l'on forme un personnel en état de donner une bonne direction à cet utile service le jour où l'on entrera en campagne.

Il faut quelques mois pour former des hommes qui puissent se servir rapidement du matériel, dévider et revider les câbles, les entermer au besoin dans des tranchées pour les préserver du contact des roues et des pieds d'hommes ou de chevaux; il faut plus de temps encore pour former des sous-officiers capables de transmettre ou de recevoir des dépêches lorsque le canon gronde à quelques pas d'eux, lorsque le moindre retard, la moindre hésitation peut avoir des conséquences sérieuses.

C'est à former ces cadres pour la télégraphie militaire que l'on travaille en ce moment à l'école du génie de Metz, où se trouve un régiment de cette arme.

— L'*Indépendant* des Basses-Pyrénées relate des faits très-graves et qui ont causé une émotion très-vive dans tout le pays. Il s'agit du pain des troupes, dans lequel des mains malveillantes introduisaient des substances dangereuses, telles que verre pilé, débris d'aiguilles, etc. Un soldat est mort cette semaine pour avoir avalé un fragment d'aiguille qui lui a perforé l'intestin.

L'*Indépendant* annonce qu'une instruction est commencée.

— L'impératrice Charlotte, du Mexique, vient d'envoyer à l'amiral autrichien de Tegetthoff la somme de 1,000 florins pour les victimes de l'explosion récente de la frégate à vapeur *Radetzky*.

— On écrit de Monnaie à l'*Union libérale* de Tours :

« Un accident tout à la fois singulier et effrayant vient d'arriver sur le territoire de notre commune. M. Normand, fermier de M. Busson, était occupé à faire ses avoines, lorsque tout d'un coup le sol s'effondra sous les pieds d'un de ses chevaux qui disparut au fond d'un trou de 40 pieds de profondeur. On put heureusement couper les traits des deux autres chevaux, qui sans cela eussent été infailliblement entraînés. On frémit en songeant que M. Normand eût pu suivre le sort de son cheval, qui à l'heure qu'il est vit encore, mais qu'on est dans l'impossibilité de sauver, sans mettre en péril plusieurs vies humaines.

« L'abîme en question est à peu de distance de la ligne du chemin de fer. Ne pensez-vous pas, Monsieur le rédacteur, qu'il est bon d'appeler sur cette proximité l'attention de MM. les ingénieurs de la compagnie d'Orléans ?

« Agréez, etc. »

— Ni l'un ni l'autre, c'est vrai, ne sont fort aristocratiques : le fils d'un bonnetier de la rue Saint-Denis, du nom de Poriace...

— Epouser une Rosamarès !... C'est assez....

— Extraordinaire, sans doute.... C'est à l'honnête fils de cet honnête bonnetier que les Rosamarès doivent l'un la vie, l'autre l'honneur.

— C'est vrai.

— Quant au nom, je crois qu'il sera facile de le modifier.

— Comment ?

— En le couvrant d'un titre accordé par le roi, si Charles V parvient à remonter sur le trône de ses ancêtres, en y ajoutant un nom de terre, si Sa Majesté don Carlos venant à succomber, nous sommes forcés de quitter l'Espagne et de nous fixer en France. Quel autre obstacle, Henri, vois-tu à cette union ?

— Nos biens, ma mère, sont en ce moment sous le séquestre; nous ne possédons que cet hôtel et les revenus de quelques rentes placées en France, tandis que Poriace, d'après ce que vous m'avez dit, est fort riche.

— Tôt ou tard, l'Espagne renaitra au calme; alors, sans nul doute, nous pourrions rentrer en possession des biens de notre famille; alors donc, aussi, ta sœur compensera largement les sacrifices plus apparents que réels

que son mari aura faits en sa faveur.

— Je vois, ma mère, que vous êtes décidée à donner votre fille à ce jeune Français.

— Oui, si, comme je n'en saurais douter, Aline et lui s'aiment; car lui je l'observe depuis trop de temps pour ne pas savoir qu'il a trop de qualités du cœur et de l'esprit nécessaires au bonheur d'une jeune personne; et elle, je vois bien que l'amour a succédé dans son cœur à la reconnaissance.

XXXIV. — LE CAFÉ DE BAYONNE.

Il existe depuis longtemps sur la jolie place de Bayonne, devant laquelle la Nive et l'Adour viennent confondre leurs eaux limpides, au coin de cette place et de la rue des Arceaux du Pont-Neuf, un beau café où se réunissaient en 1836, et où se réunissent probablement encore les officiers de la garnison.

Ces messieurs venaient habituellement y prendre l'absinthe avant, et le café après chacun de leurs repas. L'été, ils s'installaient souvent à des tables rangées sur le devant des fenêtres et sur la place même; l'hiver, ils avaient dans l'intérieur même de l'établissement une salle réservée pour eux, et où les étrangers n'étaient admis que sur présentation d'un camarade faisant partie du régiment.

Vers dix heures du soir, par une belle journée de septembre 1836, le café parut un instant fort animé. Les garçons allaient et venaient, se bousculaient, se heurtant les uns les autres; le maître présidait à tout et faisait disposer le long des portes une série de tables en enfilades sur les deux côtés desquelles on rangeait symétriquement des tasses à café. Ces tasses étaient confectionnées en cette porcelaine de Limoges qui résiste au choc le plus rude, et dont la structure sera toujours chère aux cabaretières de toutes les époques, attendu que le récipient intérieur est tellement diminué par le matérialisme de l'objet, que le contenant n'a pas le quart du volume qu'il paraît et devrait avoir. Il s'ensuit que la demi-tasse, dans ces ustensiles, est réduite au quart de tasse par le fait, sans que le prix soit diminué.

Deux réflexions en passant qui prouvent l'espèce de lutte qui s'est établie au sujet de ces tasses entre le consommateur et le distributeur. Le consommateur, voyant que sa tasse contenait peu, inventa un beau jour le bain de pied qui refroidit la liqueur précieuse et la rend moins délicate, c'est vrai, mais qui en a augmenté la dose.

Ce que voyant, le distributeur fit confectionner un genre de tasses avec une raie d'or à l'extrémité, raie qu'il est interdit au garçon de faire franchir à la li-

queur, sous prétexte de propreté et de convenance. En même temps à ces tasses il ajouta, pour les récalcitrants qui demandent hautement sans cesse le bain de pied, une soucoupe tellement plate qu'une mouche ne pourrait s'y noyer.

Quelques consommateurs, voyant la défense des cabusiers, ont imaginé une attaque non moins intelligente; ils ont exigé qu'on leur servît leur café, non plus dans une tasse, mais dans un verre. De là vint bientôt cette verrerie massive qu'on remarque aujourd'hui dans les établissements fréquentés par nos officiers, de là vint que peu à peu la masse remplaça avantageusement pour les estomacs et pour les bourses militaires les pensions et les cafés de la garnison.

Mais revenons à notre cafetier de Bayonne, qui paraissait, le jour dont nous parlons, dans ce qu'on appelle un coup de feu.

Il était évident qu'il y avait une réception pour le soir au café militaire de la ville. Près des tasses, on plaça des soucoupes pleines de cigares et d'allumettes en papier de couleur, à tortillons élégants, confectionnées par la main blanche et potelée de la demoiselle du comptoir, main qui fait rêver le gros-major et que serre souvent à l'impromptu le sous-lieutenant de voltigeurs.

Mais ce que surveillait avec un soin tout paternel le

Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, il sera conféré à un instituteur de chaque département les palmes d'officier d'académie.

Par arrêté ministériel, en date du 15 mars, M. Choyer, directeur de l'École mutuelle de Saumur, a été nommé à cette occasion, officier d'académie, pour récompenser cet instituteur des soins intelligents qu'il donne à la jeunesse de notre ville.

S. Exc. le ministre de l'instruction publique a décidé qu'à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, il sera accordé un jour de congé dans tous les lycées et collèges de l'Empire. Ce congé sera ajouté aux vacances de Pâques.

Parmi les promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur que le *Journal officiel* a publiées à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial, nous remarquons celle de M. le général de division Grandchamp, le successeur à Nantes de M. le général de La Motterouge.

Voici comment le constate la feuille officielle :

Promu au grade de grand-officier : Grandchamp (Jules-Barthélemy), général de division, commandeur du 31 décembre 1857. — 42 ans de service, 14 campagnes, 17 blessures, 3 citations.

La loterie de St-Vincent-de-Paul sera tirée mardi, 23 mars, à l'Hôtel-de-Ville. Les personnes qui auraient des lots à offrir, sont priées de les faire parvenir, soit au siège de la société, rue du Marché-Noir, soit chez le président, M. V. Mesnet, rue du Temple.

Notre savant et illustre compatriote M. Beulé, a bien voulu prendre part à cette bonne œuvre ; il vient d'adresser, pour cette loterie, un exemplaire de son remarquable ouvrage sur l'*Acropole d'Athènes*, magnifique édition ornée de planches.

Par suite d'une décision de M. le ministre des finances, la distribution à domicile des valeurs cotées et des chargements de valeurs déclarées, à destination des communes rurales, aura lieu désormais par l'intermédiaire des facteurs et sous les conditions de récépissé ou de décharge déterminées par les règlements à l'égard des localités pourvues d'un bureau de poste ou de distribution.

M. le président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur nous prie de porter à la connaissance du public les renseignements suivants, relatifs à l'exposition ré-

gionale qui doit avoir lieu à Poitiers dans le courant du mois de juin prochain. Le département de Maine-et-Loire est compris dans les dix départements qui, outre celui de la Vienne, sont invités à prendre part à cette exposition pour laquelle la ville de Poitiers est décidée à ne rien ménager pour en assurer le succès et l'éclat. Nous devons espérer que notre département et l'arrondissement de Saumur en particulier répondront à l'appel qui leur est fait.

EXPOSITION RÉGIONALE

INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — ARCHÉOLOGIE

A l'occasion du Concours régional agricole qui aura lieu à Poitiers dans le courant de juin 1869, le Conseil municipal de cette ville a décidé qu'il serait organisé une Exposition industrielle, artistique et archéologique, à laquelle les dix départements qui suivent, outre celui de la Vienne, seraient invités à prendre part : Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Haute-Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Deux-Sèvres et Vendée.

Elle aura lieu dans les salles des Halles, du 15 juin au 15 juillet.

Les industriels, les artistes et les possesseurs d'objets d'arts anciens, habitant les départements indiqués, qui voudront exposer, devront faire parvenir leur déclaration à M. le Maire de Poitiers, par l'intermédiaire de la préfecture de chacun des départements indiqués, le 30 avril au plus tard.

Les exposants du département de la Vienne les adresseront directement à M. le Maire de Poitiers, à la même époque.

Les objets à exposer devront être présentés aux Halles, du 1^{er} au 5 juin au plus tard.

La ville de Poitiers se charge des frais de transport à petite vitesse par les chemins de fer, aller et retour, pour les objets acceptés par la Commission de l'Exposition.

L'admission de ces objets à l'Exposition sera gratuite. Toutefois un règlement publié par les soins de la Commission fera connaître les obligations auxquelles les exposants seront astreints. Des exemplaires de ce règlement seront adressés à la Préfecture de chaque département et seront déposés à la Mairie de Poitiers pour être communiqués à tous les intéressés.

Tous les objets d'archéologie précieuse seront placés dans l'intérieur de vitrines cadenassées qui les préserveront de tout accident, et qui seront en outre sous la surveillance de gardiens spéciaux.

Un catalogue détaillé des Expositions industrielle, artistique et archéologique, sera dressé par les soins de la Commission.

Les récompenses attribuées aux exposants consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et en mentions honorables.

La ville de Poitiers n'a reculé devant aucun sacrifice pour ajouter un attrait de plus aux réu-

nions que provoquera son Concours régional agricole ; elle adresse donc un appel, qui sera entendu, à tous les industriels, artistes et possesseurs de collections et d'objets archéologiques dignes de figurer dans une Exposition qui sera, en quelque sorte, le résumé de toutes nos richesses locales.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance des militaires et jeunes soldats inscrits sur les contrôles de la réserve, que la revue d'appel, en 1869, se fera, à Saumur, pour les militaires en résidence dans cette ville et dans les communes composant les trois cantons dont elle est le chef-lieu, le mardi 6 avril, à une heure de l'après-midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Tous les militaires et jeunes soldats que cet avis intéresse, alors même qu'ils seraient étrangers au pays, devront se présenter revêtus de leur uniforme. Ceux qui ne se rendraient pas à cette convocation sont prévenus qu'ils seraient passibles des peines disciplinaires.

Seront cependant dispensés de se présenter à cet appel, les jeunes gens appartenant à la deuxième portion du contingent de la classe de 1867, qui sont actuellement au dépôt d'instruction. Il en sera de même des hommes de la classe de 1862, libérables le 31 décembre prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 mars 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 17 mars. — Le *Constitutionnel* dit que la France et la Belgique se sont mises d'accord pour une solution de nature à satisfaire tous les intérêts.

Hier, une terrible explosion a eu lieu dans la fabrique de produits chimiques située près de la fontaine de la place Sorbonne. Il y a eu sept morts constatées.

Constantinople, 16 mars. — On affirme que le ministre grec à Constantinople sera M. Ranghabé.

Le bruit court qu'aussitôt son arrivée, le seraskier Hussein-Pacha organisera une landwehr, composée de chrétiens et de turcs par moitié, avec des dépôts d'armes dans les provinces.

Bucharest, 16 mars. — Une fausse alarme a fait croire à une tentative d'invasion du côté de la Bulgarie. Le gouvernement a pris des mesures énergiques rendant ces tentatives impossibles.

Madrid, 16 mars. — Les Cortès ont continué aujourd'hui la discussion de la proposition de M. Rodriguez, ex-sous-secrétaire des finances, démissionnaire, tendant à la nomi-

nation de quatre commissions chargées de préparer : 1^o la loi municipale ; 2^o la loi électorale ; 3^o la législation générale ; 4^o une loi d'ordre public.

Après un grand discours de M. Castelar et des réponses du général Prim et de M. Rodriguez, cette proposition a été adoptée par 145 voix contre 65.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LA *POUPÉE MODÈLE*, ce charmant journal destiné à l'éducation des petites filles, justifie toujours le grand succès qu'il a obtenu dès sa création.

Ses jolies nouvelles, ses contes moraux, ses nombreux travaux d'aiguille, ses annexes : cartonnages, théâtre, personnages et décors splendides ; figurines-modes s'habillant et se déshabillant ; musique facile, broderies, patrons, etc., en font une encyclopédie complète à l'usage de l'enfance. L'année courante a déjà donné un charmant décor de palais, et parmi les surprises réservées aux mois à venir, il faut compter les personnages d'une petite comédie à jouer dans ce décor.

C'est le plus joli cadeau qu'on puisse offrir à une petite fille, soit comme récompense, soit pour sa fête, soit comme étrennes ou œufs de Pâques !...

On s'abonne en envoyant un mandat de poste de 7 fr. 50 cent. au bureau du journal, à Paris, 1, boulevard des Italiens (même administration que le *Journal des Demoiselles*).

Au moment de la plantation des Asperges, Fraises, Vignes, etc., nous croyons être utile aux amateurs, en appelant leur attention sur l'établissement de M. LEBEUF, à Argenteuil. (Voir aux Annonces.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

BULLETIN FINANCIER.

Les cours ont eu de fréquentes oscillations cette semaine. Ainsi vendredi, sous l'influence d'une légère panique, la rente est tout-à-coup tombée du cours de 71 aux environs de 70 80 pour se relever ensuite à 70 90 et 71.

Le marché dans son ensemble répond très-exactement aux mouvements de la rente. L'Italien de 55 25 est remonté à 55 85. On a fait courir le bruit que l'affaire des biens ecclésiastiques a été reprise et qu'elle est sur le point d'aboutir. Nous ne savons rien de précis à cet égard ; mais nous mentionnons le bruit parce qu'il nous paraît de nature à expliquer le mouvement de hausse.

Le Crédit foncier se rapproche peu à peu du cours de 1,500 fr. ; au-delà de ce chiffre on ne saurait voir une hausse sérieuse. Le dollar se tient fermement à 94. Le Turc a de nouveau perdu le cours de 41 fr.

L'Egyptien fait 76 15, l'Intérieure est lourde à 28 3/4 et l'Extérieure à 31 15/16, les actions des Tabacs sont à 642 50, l'Autrichien de 1865 vaut 326 25. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

matre de l'établissement, c'était un immense bol à punch en cristal taillé à facettes, ayant autour de lui deux douzaines de verres, enfants de la même fabrique, et que le cambusier ne laissait jamais sortir d'un buffet dont il avait la clef sur lui, que les jours de grandissime cérémonie. L'exhibition seule du récipient à punch était une affaire de vingt francs pour le hardi et imprudent consommateur qui avait osé demander à ce qu'il parût sur la table. Ce monument, le matre du café affirmait qu'il avait été donné à un de ses ancêtres par un roi d'Espagne, Charles-Quint, peut-être, de passage à Bayonne, en témoignage de satisfaction des liqueurs délicieuses que ledit ancêtre avait servies au monarque pendant son séjour dans la ville. Aussi fallait-il voir le saint respect avec lequel on sortait de sa chaise cet étendard sacré de la cambuse bayonnaise.

Lorsque tout fut disposé avec le plus d'art possible, le cafetier, la serviette sous le bras, la tête nue, en cravate blanche et en habit noir, jeta sur l'ensemble des préparatifs un de ces coups-d'œil de satisfaction qui veulent dire une foule de choses, comme par exemple celles-ci : Il n'y a que moi capable de présenter un punch avec cette élégance exquise du bon goût. Il n'y a que chez moi que...

Ces réflexions, dans lesquelles l'honnête industriel paraissait alors se complaire, furent brusquement in-

terrompues par deux jeunes officiers précédant leurs camarades qu'on voyait déboucher sur le pont. L'un d'eux, s'adressant brusquement au cafetier si satisfait, lui crie :

— Eh ! père Martin, qu'est-ce que vous faites donc là en extase devant votre bahut ?

— Comment, mon bahut. Ah ! c'est vous, monsieur de Cerlages, pardon, je ne vous avais pas aperçu. Vous voyez, je veille à ce que tout marche avec cet ordre, avec ce zèle que chez moi...

— C'est bon ; c'est bon, tout est-il prêt ? répond le second officier ; voici ces messieurs qui arrivent.

— Tout est prêt, monsieur Valfrond.

— Ah ça ! tâchez qu'il n'y ait pas d'à-coup et que le liquide soit satisfaisant.

— Oh ! soyez tranquilles, messieurs. Vous savez que quand le père Martin s'en mêle... A propos, j'ai cru devoir mettre sur la table... et il montrait le punch monumental.

— Ah ! dit de Cerlages, connu, la chaise à Charles-Quint, le monarque sage. Il y a une chanson là-dessus.

— Vraiment, mon lieutenant, sur mon bol...

— Et non, père Martin, sur l'empereur Charles-Quint.

— Et dans la chanson, il est question...

— De votre bol, pardieu ! Le barde qui l'a confec-

tionnée n'aurait eu garde d'oublier ce monument précieux qui fait la gloire de votre maison.

De Cerlages fut interrompu par l'arrivée des officiers du régiment, en tête desquels on voyait les deux doubles grosses épaulettes du colonel et du lieutenant-colonel ; les épinards du chef de bataillon et du gros-major. Ce dernier se dirigea en arrivant droit vers le comptoir en cherchant à se faire le plus imperceptible possible. La grosse voix du colonel l'arrêta court.

— Eh bien ! eh bien ! où allez-vous donc, major ? C'est ici que nous prenons le café. Voyez plutôt, voilà le bol de punch de matre Martin.

Le pauvre major, arrêté net dans son expédition amoureuse vers le comptoir, revint sur ses pas prendre place à droite de son colonel, tandis que la demoiselle de comptoir rougissait modestement en jetant à la dérobée une œillade espagnole à un joli sous-lieutenant blondin qui venait de s'installer à la dernière table, de façon à la bien voir de face et à pouvoir correspondre par le télégraphe si électrique des yeux.

— Vos deux héros de la Manche et de la Navarre ne sont donc pas arrivés, dit en riant le colonel, s'adressant à Valfrond et à de Cerlages, qui paraissaient attendre quelqu'un et regardaient du côté de la rue du Port-Vieux.

— Nous ne les voyons pas, répondirent les deux offi-

ciers.

— Notre ancien camarade nous avait cependant affirmé qu'il serait exact au rendez-vous.

— Oh ! il n'y a pas de temps de perdu, voilà six heures qui sonnent à la cathédrale.

Au même moment, une jolie voiture, chose assez rare à cette époque à Bayonne pour être remarquée, déboucha au trot par le pont et arriva devant le café. Un beau chien en sauta lestement, suivi de son matre.

Dans le chien, nos lecteurs reconnaîtront M. Patou, dans le matre M. Porjace.

— Vous ne reviendrez que demain, dit notre ami au domestique, je coucherais ici.

Tous les officiers se levèrent, une place avait été réservée près du colonel, en face de Cerlages et Valfrond, et après les poignées de main d'usage, les questions d'anciens camarades, les félicitations, même les embrassades, le café, offert par les deux sous-lieutenants à leur ami et à tous les officiers du régiment, fut versé sous la haute direction du seigneur Martin, veillant à tout avec la sollicitude la plus éclairée.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Dufour, huissier à Saumur, du neuf mars mil huit cent soixante-neuf,

Il appert que :
La dame Louise Robin, épouse du sieur Jean Rolland, marchand de comestibles, demeurant à Saumur, ladite dame agissant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, en vertu d'une décision du bureau de Saumur, du dix-sept février dernier,
A formé contre son mari, par-devant le tribunal civil de Saumur, une demande en séparation de biens, et a constitué M^e Chedeau, avoué à Saumur, sur cette demande.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le seize mars mil huit cent soixante-neuf.
(116) CHEDEAU.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etudes de M^e BODIN, avoué, et LEROUX, notaire à Saumur.

VENTE

Sur licitation, entre majeurs,

EN UN SEUL LOT,

D'UNE MAISON

AVEC JARDIN ET COUR,

Portant les n^{os} 3 et 5, rue Brault, ville de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche 11 avril 1869, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 15 février 1869, enregistré et signifié,

Et aux requête, poursuite et diligences du sieur Pierre Enault, menuisier, demeurant à Saumur, rue Brault, n^o 5,
Ayant M^e Bodin pour avoué ;

Contre :
Dame Marie Enault, sans profession, veuve du sieur François Gailard, demeurant à Saumur, rue Brault, n^o 3, ou elle dûment appelée,
Ayant pour avoué constitué M^e Labiche ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, de la maison et ses dépendances, dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue Brault, portant les n^{os} 3 et 5, composée de boutique au rez-de-chaussée, deux chambres à gauche, deux chambres à droite; quatre chambres sur le devant et deux sur le derrière, au premier étage; greniers au-dessus; cour, magasin, an-gar, jardin; une chambre au fond du jardin, atelier à côté, puits commun avec Dorizon; le tout joignant au midi Dorizon, au levant Berge, au nord Madère, au couchant la rue Brault.

Mise à prix. . . 5,000 fr.
Pour les renseignements, s'adresser :

A M^e BODIN, avoué poursuivant,
Ou à M^e LEROUX, notaire, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 17 mars 1869.

Signé : R. BODIN.
Enregistré à Saumur, le 17 mars 1869, 1^{er} c^o. Reçu 1 franc 15 centimes, décime et demi compris.
(117)

Signé : PARISOT.

Etudes de M^e CLOUARD, notaire, et de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e CLOUARD, notaire, Le dimanche 4 avril 1869, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la communauté VETTLÉ :

1^o Maison, à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n^o 26, occupée par M^{me} veuve Vettlé et M. Guillou.

Loyer : 1,512 francs. — Mise à prix : 20,000 francs.

2^o Maison, à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée par MM. Vettlé fils, Guillemet, Aubin et Oudayer, et Roussel-Bougrié.

Loyer : 1,320 francs. — Mise à prix : 14,000 francs.

3^o Maison, à Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Jamin.

Loyer : 740 francs. — Mise à prix : 8,000 francs.

4^o Vigne, à la Malgagne, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de 44 ares.

Mise à prix : 600 francs. (118)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 22 mars 1869, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison du sieur Jules Doussain, tonnelier, quai Saint-Nicolas, à Saumur, à la vente publique aux enchères des marchandises, matériel et mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité de petits fûts neufs, poinçons, 15,040 morceaux de bois de merrain pour fûts, cercles, feuillard, outils de tonnelier, vieux fûts, etc.

Mobilier : Lits, couettes, oreillers, rideaux, linge, effets, armoire, commodes, tables, chaises, glaces, tableaux, trois barriques de vins blanc et rouge, vin de Champigny en bouteilles, paille, luzerne, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

M. GARREAU-RATOUIS

NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le commerce d'épicerie et de cire, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit.

Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE,

Représentée à Saumur par M. GAURON-LAMBERT,

A réalisé en 1868, pour 45 millions d'assurances en cas de décès, vie entière, avec participation aux bénéfices de la Compagnie.
Ce résultat est au-dessus de toutes espèces de prévisions et prouve la confiance que cette Compagnie inspire au public. (120)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHÉRIQUE

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867

PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1867

PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX

D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures.

La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste.

SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.

DÉGONFLEUR (système BAUIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 45 fr avec tire-pommes. — Prix courants, franco.

BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du *Courrier du Pas-de-Calais*. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT A NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

Enregistré à Saumur, le 17 mars 1869, 1^{er} c^o. Reçu 1 franc 15 centimes, décime et demi compris.
(117)

A VENDRE

Une voiture à quatre roues,

avec siège et coffre sur le derrière.

Un tombereau avec ses équipages.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Vin rouge et vin blanc

des coteaux de Saumur, récolte de 1868.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Dans de bonnes conditions.

BEAUX COTRETS et BONNES

BOURREES, livrés à domicile ou pris sur place.

S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (559)

MODES.

Maison LORRAIN-BOUCHEREAU,

rue Saint-Jean.

On demande de suite UNE APPRENTIE.

NOUVEAUTÉS

MAISON B. GABORIT, rue Saint-Jean.

On demande de suite un apprenti. (102)

ON DEMANDE, pour un magasin,

un jeune homme de quinze ans au moins.

S'adresser au bureau du journal.

PAPIER WILNSI

L'immense succès de ce remède est dû à ses propriétés dérivatives bien constatées, à son action prompte et infaillible qui attire au dehors l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels de la vie; il est recommandé par les premiers médecins, pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Maux de gorge, Grippe, Rhumatismes, Lumbagos, Douleurs, etc. Son emploi n'exige aucun régime. Une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. Prix de la boîte, 1 fr. 50 c., dans toutes les pharmacies. (542)

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières, ACHATS ET VENTES DE VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission, AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Carcassonne, Limoges, Lyon, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, Tours. (76)

Jeudi dernier, il a été perdu une montre en argent avec chaîne en argent, dans l'une des communes de Varrains, Chacé, Saint-Cyr, Distré ou Rou-Marson.

La rapporter au bureau du journal. (115)

ASPERGES D'ARGENTEUIL, FRAISIERS, VIGNES, ETC.

Asperges. — Les asperges d'Argenteuil sont les plus productives, les plus grosses (il y en a de 18 centimètres de circonférence), les meilleures de toutes celles connues. Elles ont obtenu près de 100 récompenses, en France, à l'Étranger et à l'Exposition universelle de 1867. On les plante sans engrais, sans défoulement, sans transport de terre, sans frais (voir la brochure : *Les Asperges, les Fraises, les Figues et les Framboises*. 1 volume in-18, avec 26 gravures, 1 fr. 50 franco par la poste).

Fraisiers. — Collection des 200 meilleures variétés de fraisiers de race américaine. La plus belle collection de France, et 10 variétés de fraisiers européens, dits des Quatre-Saisons, à gros fruits charnus et parfumés (quelques variétés de fraisiers américains produisent des fruits qui pèsent de 25 à 60 grammes).

Framboisiers. — Variétés les plus méritantes.

Vignes. — Collection de 60 variétés de raisins de table, les plus recommandables (voir l'*Horticulteur-Gastronome*. 1 vol. in-18, 1 fr. 50 franco par la poste).

Catalogue. — Pour se renseigner, demander franco le Catalogue général qui est envoyé franco. — Écrire à M. V.-F. LEBEUF, horticulteur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

DEUX MÉDAILLES D'OR, EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Médaille d'or Exposition maritime du Havre 1868.

VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

De la COMPAGNIE LIEBIG, fournisseur par contrat de l'amirauté anglaise et du gouvernement de l'Inde. Se défier des contrefaçons.

Exiger sur chaque pot la signature du baron de Liebig et du professeur Docteur Max von Pettenkofer.

200 Bouillons dans une livre d'Extrait. — Usages nombreux pour sauces, ragoûts, assaisonnements de légumes, etc., etc. — Le meilleur des aliments pour les personnes faibles et débilitées.

Indispensable à la marine et à l'armée. — Se conserve indéfiniment.

« NOUS CONSTATONS QU'IL Y A LA UNE VÉRITABLE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC. »

J.-A. BARRAL (*Journal de l'Agriculture*).

« Le Jury de la classe 91 a voté une MÉDAILLE D'OR aux meilleurs vins à bon marché de France, les vins de l'HÉRAULT, et une autre MÉDAILLE D'OR à l'EXTRAIT DE VIANDE, si utile aux voyageurs, aux armées, aux malades, que l'on doit à l'illustre LIEBIG. »

(Extrait du Rapport du Jury de la classe 91, groupe X, Exposition Universelle 1867.)

« Dans son examen des différentes variétés de substances alimentaires exposée au Champ-

de-Mars, la commission n'avait à considérer que celle qui pouvait être de quelque utilité

pour le service de la flotte ?

« La substance alimentaire qui a été sans contredit la plus remarquable à l'Exposition est

connue sous le nom d'EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG. »

(Extr. du Rapport de la Com. déléguée par S. E. le Ministre de la Marine et des Colonies à l'Exp. univ. 1867.)

« En faisant connaître cet extrait de viande aux classes laborieuses, nous croyons leur

indiquer une précieuse source d'alimentation et d'économie culinaire. »

(La Liberté, 8 octobre 1867.)

Dépôt central : 28, rue Bergère, à Paris, où l'on donne l'adresse des dé-

pôts de Paris et de la province. (35)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 MARS.			BOURSE DU 17 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 30	»	»	70 15	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101	»	»	101 50	»	»
Obligations du Trésor.	483 75	»	»	485	1 25	»
Banque de France.	2870	20	»	2870	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1480	»	»	1470	»	10
Crédit Foncier colonial.	440	30	»	430	»	10
Crédit Agricole.	632 50	»	»	630	»	2 50
Crédit Industriel.	655	5	»	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	277 50	»	»	277 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	698 75	6 25	»	693 75	»	5
Orléans (estampillé).	955	»	»	955	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1165	»	»	1160	»	5
Est.	583 75	»	»	581 25	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	980	»	»	980	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	617 50	2 50	»	618 75	1 25	»
Ouest.	597 50	»	»	598 75	1 25	»
C ^o Parisienne du Gaz.	1605	»	»	1605	»	»
Canal de Suez.	472 50	»	»	473 75	1 25	»
Transatlantiques.	412 50	»	»	412 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	56 15	»	»	56	»	15
Autrichiens.	660	5	»	657 50	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	473 75	3 75	»	473 75	»	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	50	»	»	50 50	»	50
Crédit Mobilier Espagnol.	307 50	»	»	305	»	2 50
Saragosse.	80 50	»	»	78	»	2 50
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	65	1	»	65	»	»
Compagnie immobilière.	112 50	2 50	»	110	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	338 50	»	»	340	»	»
Orléans.	331 50	»	»	333	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	328	»	»	329	»	»
Ouest.	327 50	»	»	327 25	»	»
Midi.	325 75	»	»	326	»	»
Est.	332 50	»	»	332 50	»	»

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,